

LE FOOTBALL CLUB DE ROSHEIM

Organise sa

**23 ème**

**FOIRE AUX PUCES**



**Le dimanche 26 mai 2019**

Parcours modifié (suppression avenue Général Leclerc)

**Renseignements :**

**Tél. 06 95 51 52 59** (de 18h à 20h)

**E-mail : fcrosheim@yahoo.com**

**Permanence au club-house du FC Rosheim  
les mardis et jeudis de 19h à 21h**

[www.fcrosheim.fr](http://www.fcrosheim.fr)

# REGLEMENT DE LA FOIRE AUX PUCES DE ROSHEIM

Organisée par le **Football Club de ROSHEIM**

La foire aux puces est ouverte à tous. L'inscription peut-être faite à l'aide du coupon réponse ci-dessous dûment complété, accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre du Football Club de Rosheim, et envoyé à :

**Football Club Rosheim - rue du Stade - 67560 ROSHEIM**

**Toutes déclarations et/ou ventes frauduleuses seront sanctionnées.**

- ✓ La mise en place des exposants s'effectue de 5h00 à 8h00.
- ✓ Les stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place sont exclus puisque réservés aux organisateurs.
- ✓ La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite dans le périmètre de la foire.
- ✓ La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
- ✓ Toute utilisation de moyen de chauffage est interdite.
- ✓ Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
- ✓ Les animaux de compagnie doivent être tenu en laisse.
- ✓ L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident qui peuvent survenir sur le stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- ✓ L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct.
- ✓ Il ne sera fait aucun remboursement en cas d'annulation ou de non occupation. Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.
- ✓ En cas de non respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge et peut même procéder à l'exclusion.
- ✓ Tout litige en rapport direct avec la manifestation et pour lequel la responsabilité de l'organisateur peut être mise en cause sera réglée à la libre appréciation de cette dernière.
- ✓ L'électricité pour les stands ne sera pas fournie

**Le présent règlement a été déposé à la mairie et à la gendarmerie de ROSHEIM.**

---

## BULLETIN D'INSCRIPTION (à renvoyer avant le 12 mai 2019)

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone : ..... Portable : ..... Email : .....

Demande à participer aux puces du 26 mai 2019 et réserve : .....mètres, soit.....euros.

**Particuliers** 12,00 € les premiers 5 mètres et 2,50 € par mètre supplémentaire

**Professionnels** 30,00 € les premiers 5 mètres et 2,50 € par mètre supplémentaire

Ci-joint un chèque de .....€, libellé à Football Club ROSHEIM

N° carte d'identité.....

Délivrée à .....

Pour les professionnels, N° Immatriculation au R.C.....

Nature du stand .....

Nombre et type de voiture.....

SIGNATURE :